PARTICULIERS

TARIFS & CONDITIONS EN VIGUEUR

Applicables au 1er janvier 2027.

2027

Banque de Tahiti

Nous sommes là POUR VOUS

SOMMAIRE

	PAGE
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
AUTRES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	5
Ouverture, Transformation, Clôture	5
Relevé de compte	5
Tenue de compte	5
Service en agence	5
Achat et vente de billets	6
BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
Cartes	6
Virements	7
Prélèvements	10
Chèques	10
Portefeuille libre export	11
Portefeuille libre import	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11
Offre Jeune Taure'a	11
Offre Taure'a Horizon	11
Tiare Solidarité	12
Services Bancaires de Base (SBB)	12
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
Commission d'intervention	13
Opérations particulières	13
Incidents de paiement	13
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	14
Découvert	14
Crédits à la consommation ou prêts personnels	14
Crédits immobiliers	14
Prestations diverses	14
Services annexes	15
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15
Epargne bancaire	15
Placements financiers	15
Droits de garde	15
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	16
SERVICES ET FRAIS DIVERS	16
Change	16
Règlement d'un compte de succession	16
Récupération des frais de télécopie - expédition	16
Envois divers par prestataire extérieur	16
Frais de recherche de documents	17
Frais de recherches et photocopies	17
Tiare mobilité	17
DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	17
RÉSOUDRE UN LITIGE	18
GLOSSAIRE	19

Tarifs exprimés en francs pacifique (F CFP).
TVA en vigueur de 13% lorsque les opérations et services y sont soumis et de 16% pour les opérations de vente de marchandises.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	F CFP TTC
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
Abonnement TIARE PHONE (hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement TIARE NET (hors coût du fournisseur d'accès à Internet):	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	GRATUIT
Tiare Net 2 (par mois)	360 Soit 4 320 F CFP / an

Forfait Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours , Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.
Forfait Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française).*
Forfait Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP, Ajout de destinataire (RIB),e-relevé.
**Les virements et transferts à l'international entrainent des frais libellés en page 8 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International*

Tenue de compte (par trimestre)	951 Soit 3 804 F CFP / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) – CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	5 813
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 446
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation carte TIARE (de paiement à autorisation systématique) - Cotisation annuelle	3 604
Retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone Polynésie française à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale ou privative)	121
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement-Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	2 700
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Émission d'un virement SEPA occasionnel (par Internet Tiare Net), annulation et modification (y compris sur un virement créé initialement en agence) vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) Émission de tout virement SEPA occasionnel (manuel en agence)	0,265%
Avec minimum	1 927
Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 921
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
COMMISSION D'INTERVENTION : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	955 F CFP par opération 9 547 F CFP maximum par mois

AUTRES TARIFS	F CFP TTC
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (Vol ou Perte - pour chèque émis) - par opération	3 017
Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Frais de rejet par chèque impayé Frais de mise en interdit Frais de lettre d'injonction Frais de recommandé Frais de déclaration *Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP (par opération)	2 625
Chèque supérieur à 5 967 F CFP (par opération)	5 012
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place (par opération)	2 410

Frais par avis à tiers détenteur (par opération)	16 029
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	15 715
Frais par opposition à tiers détenteur	16 029
Frais par saisie-attribution	15 715
Frais par opposition administrative	15 715
VIREMENT EN F CFP	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire de la place en F CFP (ordre initié en agence) - par opération	431
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire de la place en F CFP (ordre passé par internet Tiare Net)	GRATUIT

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES COMPTES	F CFP TTC
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture de compte ordinaire	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Banque de Tahiti	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
RELEVÉ DE COMPTE	
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB, IBAN)	GRATUIT
Relevé édité sur distributeur automatique	GRATUIT
Relevé de compte mensuel	GRATUIT
Relevé journalier (par mois)	3 995 Soit 47 004 F CFP /an
Relevé hebdomadaire (par mois)	3 227 Soit 38 724 F CFP /an
Relevé bi-mensuel (par mois)	2 921 Soit 35 052 F CFP /an
Relevé décadaire à l'arrêté (par mois)	2 921 Soit 35 052 F CFP /an
Relevés de compte par fax ou tout autre moyen destination étranger (maxi 3 pages)	9 211
Relevés de compte nécessitant recherche aux archives (par mois recherché)	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Commission d'édition de relevé ou d'extrait de compte en agence (avec ou sans photocopie)	3 826
Relevé journalier par SWIFT (par mois)	6 805
Frais pour suivi client en agence Gestion Privée (par trimestre)	4 500
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte (par trimestre)	951 Soit 3 804 F CFP / an
Tenue de compte en devises (par trimestre)	2 459 Soir 9 836 F CFP /an
Compte inactif (par an)	3 580
SERVICE EN AGENCE	
Versement d'espèces au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Remise de chèque(s) au guichet ou dans l'espace libre service	GRATUIT
Commission pour autorisation de dépassement sur opération guichet	2 560
Délivrance carte tempo - agences nouveau concept*	749
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ni carte (dans l'agence qui tient le compte). Commande d'espèces à réaliser 48h à l'avance - agences nouveau concept*	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces avec chéquier dans l'agence qui tient le compte - agences ancien concept**	GRATUIT
Commission de retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque hors agence de domiciliation - agences ancien concept**	873
Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue dans l'agence qui tient le compte - agences ancien concept**	GRATUIT

Commission de retrait d'espèces sur compte sur livret sans compte à vue hors agence de domiciliation - agences ancien concept**	326

** Les agences nouveau concept sont les agences Jean Breaud, Fare Ute, Fare Tony, Pirae, Mahina, Taravao, Papara, Punaauia, Faa'a, Moorea et Bora Bora*

*** Les agences ancien concept sont les agences Gauguin, Rangiroa, Raiatea, Taha'a et Huahine*

ACHAT ET VENTE DE BILLET	
BILLETS DE BANQUE	
Vente d'Euros à des clients sur Compte en F CFP ou Euros	GRATUIT
Achat d'Euros à des clients sur Compte en F CFP ou Euros	1,00% du montant acheté
Frais de manipulation achat et vente toutes devises	865
Vente de devises à des clients sur Compte en Devises	2,00%
Minimum	1 929
Commission d'annulation commande de billets (devises et F CFP) au-delà de 48h	3 103
Commission F CFP - devise non retirée au bout de 72h	0,50%
Minimum	6 184

BANQUE À DISTANCE (Internet, Téléphone fixe, Téléphone mobile, SMS, etc…)	F CFP TTC
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement TIARE PHONE (hors coût de votre opérateur)	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - Abonnement site Internet TIARE NET (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	
Tiare Net 1	GRATUIT
Tiare Net 1+ (par mois)	GRATUIT
Tiare Net 2 (par mois)	360 Soit 4 320 F CFP / an

Forfait Tiare Net 1 comprend la possibilité de consulter la synthèse des comptes, Usagers, Historique des comptes, Recherche d'opérations, Historique de l'encours , Solde disponible, Impression RIB, Virement compte Banque de Tahiti à compte Banque de Tahiti d'une même personne, e-relevé.
Forfait Tiare Net 1+ comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP, Ajout de destinataire (RIB),e-relevé.
Forfait Tiare Net 2 comprend le forfait 1 et la possibilité d'effectuer les opérations suivantes - Ordre de virement : Virement compte Banque de Tahiti d'une personne à compte Banque de Tahiti d'un tiers, Virement FCFP (en Polynésie française), Virement FCFP / EURO (Hors Polynésie française), Ajout de destinataire (RIB), Virement multi-bénéficiaires, e-relevé et Virement international ou Transfert (Hors Polynésie française).*
**Les virements et transferts à l'internationnal entrainent des frais libellés en page 9 dans la rubrique Transfert de fonds/ Virement International*

Vente d'un Digipass	8 738
Ré-édition des codes d'accès Internet	2 115

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	F CFP TTC
CARTES	
COTISATIONS ANNUELLES	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE	
Cotisation carte - Cotisation annuelle	7 516
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE BLEUE VISA CLASSIC	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	5 813
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	5 446
Cotisation annuelle à partir de la 2ème carte VISA CLASSIC sur même compte, même type de carte et même type de débit	50% de la cotisation annuelle de la 1ère Carte VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA PREMIER	
Cotisation carte (à débit immédiat) - Cotisation annuelle	23 008
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	22 775
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international) - CARTE VISA INFINITE	
Cotisation carte (à débit différé) - Cotisation annuelle	56 960
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CARTE PRIVATIVE TIARE	
Cotisation carte Tiare Classique - Cotisation annuelle	3 604

Cotisation annuelle à partir de la 2ème carte TIARE sur le même compte et même type de carte	50% de la cotisation annuelle de la 1ère Carte TIARE
RELÈVEMENT DU PLAFOND EN PAIEMENT	
Relèvement du plafond en paiement VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 5 028 Euros ou 600 000 F CFP	8 198
Relèvement du plafond en paiement VISA CLASSIC A AUTORISATION SYSTEMATIQUE jusqu'à 7 550 Euros ou 900 955 F CFP	16 395
* VISA CLASSIC jusqu'à 5 028 Euros	7 957
* VISA CLASSIC jusqu'à 7 550 Euros	16 065
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA PREMIER au-delà de 8 000 Euros	21 467
Relèvement du plafond en Paiement carte VISA INIFINITE au-delà de 20 000 Euros	GRATUIT
OPÉRATION SUR CARTE VISA	
Résiliation du contrat CARTE VISA	3 577
Reconfection ou réinitialisation carte Visa (suite opposition ou 3 codes faux chez le commerçant hors nouvelle cotisation annuelle)	3 577
Demande de code secret CARTE VISA (au format papier)	3 888
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur d'une banque confrère en Polynésie Française)	121
Paiement par carte en Polynésie française et zone euro	GRATUIT
Retrait et/ou Paiement par carte dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission variable	2,80%
Maximum pour les paiements par carte en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération)	859
Retrait au distributeur automatique de billets en devises (hors EURO) dans un pays non membre de l'union européenne (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	859
Retrait GUICHET dans le monde hors Polynésie française (par opération) - Commission fixe en sus de la commission variable	859
OPÉRATION SUR CARTE TIARE	
Résiliation du contrat carte Tiare	2 145
Demande de code secret (au format papier)	755
Reconfection carte Tiare	2 258
AUTRES SERVICES SUR CARTE	
Frais de réexpédition CARTE VISA OU TIARE en lettre recommandée avec Accusé de réception	
Polynésie française	1 809
Hors Polynésie française	2 248
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive par le client rendant le compte débiteur	8 677
Frais de recherches de documents sur paiement contesté (par transaction si demande non fondée)	9 508
Frais de visionnage de comptage dépôt d'espèces client (si demande non fondée)	9 000
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur Banque de Tahiti en Polynésie française	1 530
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur confrère en Polynésie française	3 054
Frais pour restitution de la carte après une capture dans un distributeur hors de la Polynésie française	6 111
Commission d'extraction de carte et/ou code en urgence	5 276
VIREMENTS	
VIREMENT SEPA - Virement vers la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	
VIREMENTS SEPA OCCASIONNELS	
Émission de tout virement SEPA occasionnel **(manuel en agence)**	0,265%
Avec minimum	1 927

Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 921
Émission de tout virement SEPA occasionnel **(par Internet Tiare Net)**	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre national	649
Modification ou Annulation de l'émission d'un virement SEPA occasionnel par internet Tiare Net (y compris sur un virement créé initialement en agence) et Manuel en agence	GRATUIT
VIREMENTS SEPA PERMANENTS	
Frais de mise en place d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) **par internet Tiare Net - prélevé au 1er transfert**	GRATUIT
Frais de mise en place d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) **manuel en agence - Frais de mise en place prélevé au 1er transfert**	3 277
Frais sur virement SEPA permanent - **Frais de gestion annuelle** (uniquement sur les transferts et virements supérieurs à 1 an)	2 833
Virement (cas d'un virement SEPA permanent) Émission de tout virement SEPA Permanent **(manuel en agence)**	0,265%
Avec minimum	1 927
Avec maximum	18 730
Frais de télétransmission	3 921
Virement (cas d'un virement SEPA permanent) Émission de tout virement SEPA Permanent **(par Internet Tiare Net)**	GRATUIT
Modification ou Annulation de l'émission d'un virement SEPA permanent par internet Tiare Net (y compris sur un virement créé initialement en agence) et Manuel en agence	GRATUIT
DIVERS	
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 992
Frais de recherches de documents / relance suite aux opérations de transfert	Voir la rubrique FRAIS DE RECHERCHES DE DOCUMENTS ET PHOTOCOPIES
Révocation de l'émission d'un virement SEPA (par opération)	316
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision ≤ à 1 499 F CFP	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision compris entre 1500 F CFP et 1 999 F CFP	545
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision compris entre 2000 F CFP et 2385 F CFP	1 045
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision ≥ à 2 386 F CFP	1 431
VIREMENTS LOCAUX EN XPF	
VIREMENTS LOCAUX OCCASIONNELS	
VIREMENTS VERS UN COMPTE BANQUE DE TAHITI	
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (manuel en agence)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel entre comptes Banque de Tahiti (Tiare Net)	GRATUIT
VIREMENTS VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE LOCAL	
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire sur place en F CFP (ordre initié en agence)	431
Frais par virement occasionnel vers un autre établissement bancaire local sur place en F CFP (ordre passé par TIARE NET)	GRATUIT
VIREMENTS LOCAUX PERMANENTS	
VIREMENTS PERMANENTS EN AGENCE	
Frais de mise en place d'un virement permanent	3 103
Frais par virement permanent à date anniversaire prélevé 1 fois par an (virements dont la durée est supérieure à 1 an) en agence	3 213
Modification virement permanent en agence	GRATUIT
Annulation du dossier pour virement permanent en agence	GRATUIT
VIREMENTS PERMANENTS PAR TIARE NET	
Création du dossier pour virement permanent par TIARE NET	GRATUIT
Modification du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT

Annulation du dossier pour virement permanent par TIARE NET (y compris sur un virement créé initialement en agence)	GRATUIT
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents BT/BT	2 486
Frais de gestion annuelle (par TIARE NET) des virements permanents locaux (confrères)	2 486
VIREMENT MULTI BÉNÉFICIAIRES	
Frais sur virement multi bénéficiaires (sur place et par lot de 50)	3 727
Frais sur virement multi bénéficiaires BT vers confrères - par ligne	553
Erreur sur bordereau virement multi bénéficiaires par ligne	786
Révocation d'opération de virements (par opération)	316
MANDAT POSTAL	
Mandat postal (par opération) *Info : Pour tout retrait par mandat postal, une tarification est appliquée selon les tarifs mentionnés par l'OPT*	377
Commission de traitement de mandat postal reçu	493
DIVERS	
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre local	679
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort (par opération annulée)	3 992
TRANSFERT DE FONDS/ VIREMENT INTERNATIONAL	
OPÉRATION INITIÉE LOCALEMENT	
Émission d'un virement non SEPA - Commission de transfert et virement en devises hors zone SEPA (virement occasionnel ou permanent)	0,265%
Minimum de facturation	1 981
Maximum de facturation	19 253
Émission d'un chèque de banque non négociable à l'étranger	2 305
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (vol ou perte - sur chèque non négociable à l'étranger)	2 754
Frais d'annulation de chèque non négociable à l'étranger	1 598
Emission d'un virement non SEPA - Commission de transfert et virement permanent en devises hors zone SEPA	
Frais de mise en place prélévé à la 1ère émission	3 479
Frais à date anniversaire-prélevé une fois par an (uniquement sur le transfert et sur l'émission de virement non SEPA supérieur à 1 an)	3 479
Annulation d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	1 613
Modification d'un transfert ou d'un virement non SEPA permanent en devises	2 140
Frais de port	1 387
Frais de « SWIFT « toutes destinations	3 753
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre international	649
Commission sur anomalie d'opération à l'international	3 759
Forfait « Frais OUR » toutes banques étrangères	2 071
OPÉRATION REÇUE DES CORRESPONDANTS	
Rapatriements, (transferts reçus et tirages) (Euros/F CFP)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti	762
Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 950
Maximum de facturation	14 744
Rapatriements, (transferts reçus et tirages) (en devises)	
Bénéficiaire client Banque de Tahiti en F CFP ou dans la devise	762
Bénéficiaire client d'un confrère	0,25%
Minimum de facturation	2 950
Frais d'opposition chèque(s) en euro ou en devises par l'émetteur : frais ouverture de dossier	2 754
Tirages en devises payables dans une banque de la place (présentation hors compensation) :	
Commission (perçue si > 600 F CFP)	0,25%
Révocation d'opération de virements (par opération)	316
Table des marchés	
Commission d'ouverture de dossier de change à terme flexible	6 517
Modification échéance opération à terme	3 387

PRÉLÈVEMENTS - MANDATS	
PRÉLÈVEMENT - MANDAT SEPA (FRANCE)	
Frais de gestion annuelle d'un mandat SEPA	1 824
Maximum de facturation	3 650
Clôture du mandat et/ou blocage du créancier	3 188
Frais de recherche de documents et de preuve (contestation injustifiée)	3 826
Restriction sur Paiement d'un mandat SEPA (montant et/ou périodicité)	2 198
PRÉLÈVEMENT - MANDAT COPS (LOCAL)	
Frais de gestion annuelle d'un prélèvement	1 525
Maximum de facturation	3 051
Clôture du mandat et/ou blocage du créancier	3 188
Frais de recherche de documents et de preuve (contestation injustifiée)	3 826
Restriction sur Paiement d'un mandat COPS (montant et/ou périodicité)	2 198
REJET PRÉLÈVEMENT - MANDAT SEPA OU COPS	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est ≤ à 1 499 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est compris entre 1500 et 1999 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	545 F CFP
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est compris entre 2000 et 2385 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	1 045 F CFP
Frais de rejet de prélèvement Pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est ≥ à 2386 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	1 431 F CFP

(*) En cas de représentation d'un prélèvement, les frais de rejet de prélèvement seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

CHÈQUES	
Délivrance du chéquier	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier en recommandé :	
* Polynésie française	1 793
* Hors Polynésie française	2 260
Frais d'émission d'un chèque de banque sur place	2 410
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (vol ou perte - pour chèque émis) - par opération	3 017
Services divers :	
Frais pour remise de chèque(s) erronée (par remise)	346
Certificat de chèque - chèques certifiés	3 381
Frais de destruction de chéquier (par chéquier)	3 989
REJET DE CHÈQUE	
Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Frais de rejet par chèque impayé Frais de mise en interdit Frais de lettre d'injonction Frais de recommandé Frais de déclaration * Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet.	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP	2 625
Chèque supérieur à 5 967 F CFP	5 012
Blocage de provision en vue de régularisation	4 272
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 230
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	3 432

**Emission d'un chèque sans provision - Le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.*

Commission d'intervention sur retour chèque impayé	3 995
Frais de port (par destination)	1 387

PORTFEUILLE LIBRE EXPORT (Comission prélevée par la Banque payante)	
ESCOMPTE DE CHÈQUE EN EURO / F CFP/ DEVISES	
Paiement d'un chèque - escompte de chèques en EURO / F CFP - Commission	1,00%
Minimum de facturation	3 842
+ frais de port	1 387
Paiement d'un chèque - escompte de chèques en devises :	1,00%
Minimum de facturation (par remise)	3 842
+ frais de port	1 387
PAIEMENT D'UN CHÈQUE - ENCAISSEMENT DE CHÈQUE	
Commission de paiement d'un chèque hors Polynésie française - Encaissement par chèque hors Polynésie française (en devises, F CFP ou euros)	2 537
Frais de port (par destination)	1 387
PORTEFEUILLE LIBRE IMPORT	
EFFETS A L'ACCEPTATION AVEC OU SANS RETOUR	
Paiement d'un chèque - chèques encaissés par une banque hors du territoire en Euro ou en F CFP	0,25%
Minimum de facturation	2 304
* Frais de port	1 387
* Frais de " SWIFT " toutes destinations	3 753
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	
Commission d'encaissement	0,25%
Minimum de facturation	3 536
Commission de transfert (même conditions que transfert de devises hors Métropole)	0,25%
* Frais de port	1 387
* Avis du cédant	2 537

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	F CFP TTC
OFFRE JEUNE TAURE'A	
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAURE'A KID	GRATUIT
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAURE'A ADO, MENSUELLE	300
COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES TAURE'A NUI, MENSUELLE	400
OFFRES JEUNES - Valables pour toutes souscriptions à compter du 1er janvier 2025	
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAMA - DE 0 À 18 ANS	GRATUIT
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAURE'A - DE 7 À 18 ANS, MENSUELLE	350
COTISATION À L'OFFRE JEUNE TAURE'A NUI - DE 16 À 25 ANS, MENSUELLE	650
OFFRE TAURE'A HORIZON	
L' offre groupée comprend : Ouverture, frais de tenue et clôture du compte Fournitue d'une carte de débit (carte de paiement international) Carte bleue Visa Classic (à débit immédiat) Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) - TiareNet 2 Ouverture de compte sur livret Taure'a Offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) Application Taure'a	650 / mois Soit 7 800 F CFP/an

OCF ou Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) TIARE SOLIDARITÉ	
L' offre groupée comprend : La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	120/ mois Soit 1 440 F CFP/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement VISA CLASSIC à autorisation systématique)	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements en nombre illimité (virements et prélèvements locaux ou avec la France métropolitaine et la communauté d'outre mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	
Deux chèques de banque par mois	
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement Tiare Net Forfait 1	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier	
Un changement d'adresse une fois par an	
Clients éligibles à l'offre clientèle fragile (ou offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière) :	
Frais d'opposition de carte bancaire	GRATUIT
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'information préalable pour chèque sans provision	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	GRATUIT
Commission pour autorisation de dépassement sur opération guichet	GRATUIT
Frais par avis à tiers détenteur	GRATUIT
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	GRATUIT
Frais par opposition à tiers détenteur	GRATUIT
Frais par saisie-attribution	GRATUIT
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	GRATUIT
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'utilisation abusive par le client rendant le compte débiteur	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre national	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre local	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est ≤ à 2 386 F CFP	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet, sur ordre international	GRATUIT
Commission sur anomalie d'opération à l'international	GRATUIT
Commission d'intervention pour échéances impayées	GRATUIT
Commission d'intervention sur retour chèque impayé	GRATUIT
Frais d'opposition de carte bancaire	GRATUIT
SERVICES BANCAIRES DE BASE (SBB) dans le cadre du droit au compte	
Ouverture, frais de tenue et clôture du compte	GRATUIT
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	GRATUIT
Domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
Envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
Réalisation des opérations de caisse	GRATUIT
Paiement d'un chèque et de virements bancaires	GRATUIT
Versement d'espèces et retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	GRATUIT
Paiements par prélèvements, virements bancaires	GRATUIT
Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance les opérations de gestion prévues avec le forfait Tiare Net 2	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - type carte CLASSIC à autorisation systématique ou TIARE	GRATUIT
Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	GRATUIT

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	F CFP TTC
COMMISSION D'INTERVENTION POUR FONCTIONNEMENT ANORMAL DU COMPTE (PAR OPÉRATION)	
Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité du fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	
Commission d'intervention pour fonctionnement anormal du compte (par opération)	955 F CFP par opération 9 547 F CFP maximum par mois
Par opération (pour les clients bénéficiants de l'Offre Clientèle Fragile)	393 FCFP par opération 1 968 FCFP maximum par mois
Par opération (pour les clients en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier)	994 FCFP par opération 2 983 FCFP maximum par mois
Par opération (dans le cadre le cadre du droit au compte)	500 FCFP par opération 2 500 FCFP maximum par mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
Commission pour frais de gestion de retour NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée) et tout autre motif de retour	2 430
Frais par avis à tiers détenteur	16 029
Frais par saisie-attribution	15 715
Frais par opposition administrative	15 715
Commission d'annulation sur une opération compensée à tort - AOCT (par opération annulée)	3 992
Lettre de mise en demeure	4 525
Commission sur anomalie de dépôt d'espèces	417
Prise en charge de dossier en recouvrement	20 706
Frais d'envoi de courrier en recommandé (simple ou avec accusé de réception)	867
Commission sur relance de mise à jour du Dossier Réglementaire Client (DRC)	2 063
INCIDENTS DE PAIEMENT	
REJET DE CHÈQUE	
Forfait de frais par chèque rejeté* pour défaut de provision comprenant notamment : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Frais de rejet par chèque impayé Frais de mise en interdit Frais de lettre d'injonction Frais de recommandé Frais de déclaration * Le chèque pouvant être présenté au paiement plusieurs fois dans les 30 jours qui suivent le premier rejet.	
Chèque inférieur ou égal à 5 967 F CFP	2 625
Chèque supérieur à 5 967 F CFP	5 012
Blocage de provision en vue de régularisation	4 272
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 230
Commission d'intervention sur rejet de chèque pour motif autre qu'impayé	3 432
**Emission d'un chèque sans provision - Le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.*	
Commission d'intervention sur retour chèque impayé	3 995
Frais de port (par destination)	1 387
REJET DE PRÉLÈVEMENT	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est ≤ à 1 499 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est compris entre 1500 et 1999 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	545
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est compris entre 2000 et 2385 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	1 045
Frais de rejet de prélèvement Pour défaut de provision lorsque le montant de l'opération est ≥ à 2386 F CFP(*) - Mandat SEPA ou COPS	1 431

(*) En cas de représentation d'un prélèvement, les frais de rejet de prélèvement seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

VIREMENT PONCTUEL OU PERMANENT NON EFFECTUÉ FAUTE DE PROVISION	
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision ≤ à 1 499 F CFP	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision compris entre 1500 F CFP et 1 999 F CFP	545
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision compris entre 2000 F CFP et 2385 F CFP	1 045
Frais de non-exécution de virement permanent ou occasionnel pour défaut de provision ≥ à 2 386 F CFP	1 431
CRÉDIT - ÉCHÉANCES IMPAYÉES	
Commission d'intervention pour échéances impayées	3 510

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS — F CFP TTC

DÉCOUVERT	
Découvert non autorisé : commission fixe par mois + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90% (TBBT taux de base Banque de Tahiti)	2 854 + intérêts débiteurs calculés sur la base du Taux Nominal = TBBT + 12,90%
Découvert autorisé (frais de dossier par an)	8 458
Facilité de caisse 45 jours (frais de dossier par an)	8 373
Découvert ponctuel (par demande)	8 417
CRÉDITS A LA CONSOMMATION OU PRETS PERSONNELS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	18 236
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total) de vos crédits	Se référer aux mentions précisées dans votre convention de crédit
CRÉDITS IMMOBILIERS	
Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum de facturation	18 236
Frais d'avenant dans le cadre d'une renégociation de taux pour crédits immobiliers	1,00 % du capital restant dû Minimum 100.000 F FCP
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit immobilier lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 17 900 XPF
Indemnités de remboursement par anticipation (partiel ou total) de vos crédits	Se référer aux mentions précisées dans votre convention de crédit
PRESTATIONS DIVERSES	
Frais sur états immobiliers : (transcription et inscription)	
* jusqu'à 10 transcriptions	889
* au delà de la 10 ème par état	75
Nantissement portefeuille titres (métropole) (parts sociales - actions) - affaires locales + frais réels	3 842
Frais sur nantissement d'assurance-vie	12 915
Frais de nantissement Bon de Caisse, Compte à Terme, Dépôt à Terme et Fertility	11 119
Acte de gage de véhicule ou de nantissement de matériel	14 033
Hypothèque maritime / aérienne	14 033
Frais de modulation	12 600
Frais de modification (hors renégociation de taux pour crédits immobiliers)	25 000
Frais de modification sur différé total des échéances de crédits	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais de prorogation des crédits aux particuliers	1,00 % du capital restant dû Minimum 25.000 F CFP
Frais d'enregistrement des contrats et actes de garanties (par acte enregistré)	2 589
Frais de désolidarisation d'un prêt	51 765
Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu	0,75% du montant du prêt avec un plafond de 20 400 XPF
Commission de main levée partielle d'hypothèque	22 238

SERVICES ANNEXES	
Attestation d'engagement ou de non engagement	3 995
Attestation accord de crédit	3 995
Commission pour réédition ou copie de caution	8 330
Tableau d'amortissement crédit vivant (pour les crédits immobiliers)	3 257
Tableau d'amortissement crédit soldé	3 910
Attestations diverses	3 996
Frais d'information aux assureurs	5 560

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	F CFP TTC
ÉPARGNE BANCAIRE	
Ouverture de compte à terme en F CFP	GRATUIT
Ouverture de compte à terme en devises	GRATUIT
Ouverture de compte sur livret	GRATUIT
Frais de tenue de compte sur livret (par trimestre)	2 032
Frais de tenue de compte PEL/CEL	GRATUIT
Transfert CEL ou PEL dans un autre établissement	21 747
PLACEMENTS FINANCIERS	
Abonnement MoneyPitch	499
OPÉRATIONS SUR TITRES	
Ouverture - clôture de comptes titres	5 688
Frais de passage d'ordre par courrier, fax ou e-mail (dans la limite de 6 ordres dans le même sens)	2 926
Ordre supplémentaire	225
OST (souscription, introduction, attribution)	2 435
OST Internationale	1 948
Transfert de compte titre (sortant Valeur France) par ligne	1 948
Transfert de compte titre (sortant Valeur étrangère) par ligne	13 594
Frais sur ordre annulé ou tombé	GRATUIT
FRAIS DE COURTAGE	
Bourse Française (courtage et commissions)	
Minimum par ligne	2 080
Euros 0 à 76499,99	1,40%
Euros 76 500 à 305 000	1,30%
Euros > à 305 000	0,50%
Bourses étrangères (uniquement commissions)	
Minimum	8 629
Frais de commission par ligne	1,40%
OPCVM Hors Groupe	
Frais de commission	7 189
Ordre de bourse française passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	1 937
Frais de commissions par ligne	0,60%
Ordre de bourse étrangère passé par TIARE NET	
Minimum par ligne	5 166
Frais de commissions par ligne	0,70%
OPCVM	
OPCVM Groupe conventionné	GRATUIT
OPCVM Hors Groupe, frais de courtage par ligne	7 189
Commission abonnement OPCVM (par ordre)	2 496
Commission OPCVM contingenté	PAS APPLIQUÉ
DROITS DE GARDE	

Calculés sur l'évaluation boursière des valeurs arrêtées au 31 décembre de l'année antérieure, les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titre…).
Toutes les valeurs et OPCVM groupe conventionnés sont exonérés de commissions proportionnelles et fixes par ligne

Commission proportionnelle pour les valeurs non exonérées	
Minimum	5 997
Euros 0 à 49 999,99	0,24%
Euros 50 000 à 249 999,99	0,17%
Euros 250 000 à 499 999,99	0,12%
Euros 500 000 à 1 000 000	0,10%
Euros > 1 000 000	0,06%
Commission fixe par ligne	809
Exonération des commissions proportionnelles et fixes par ligne pour les valeurs Groupe Caisse d'épargne, fonds CLAM à capital garanti non échus souscrits avant le 31/12/2004, actions des valeurs privatisées ouvrant droit à attribution pendant 18 mois	
Portefeuille constitué de valeurs Groupe conventionnées	4 063
Frais de tenue de compte titres sans position	1 428

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	F CFP TTC
Assurance sur épargne	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule individuelle des Particuliers) - Cotisation annuelle	2 700
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Tiare Tranquillité (formule familiale des Particuliers) - Cotisation annuelle	3 699
Okassur garantie des accidents de la vie - automobile - habitation	Se renseigner auprès de votre conseiller
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 1 (Cotisation annuelle)	1 230
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 2 (Cotisation annuelle)	2 460
Cotisation à une offre d'assurance Compte Parrainé - Formule 3 (Cotisation annuelle)	4 920

SERVICES ET FRAIS DIVERS	F CFP TTC
CHANGE	
Serveur CHANGE	694
TRAITEMENT D'UNE SUCCESSION (CLIENT DÉCÉDÉ)	
Règlement de la succession (au notaire, à l'ayant droit, au mandataire désigné) dont le statut est différent de clientèle fragile (OCF) ou de clientèle en procédure de surendettement (SUR) Frais facturés au titre d'une même succession (sur les comptes et produits concernés) plafonnés à 850 € (101 432 XPF)	1%
Règlement de la succession d'un client fragile (OCF) ou d'un client en procédure de surendettement (SUR)	GRATUIT
Règlement de la succession d'un client mineur au jour de son décès	GRATUIT
FRAIS DE LOCATION DE COFFRE-FORT	Se renseigner auprès de votre conseiller
RÉCUPÉRATION FRAIS DE TÉLÉCOPIE - EXPÉDITION	
FRANCE - EUROPE	3 996
NOUVELLE CALÉDONIE	2 085
AUSTRALIE - NOUVELLE ZELANDE - FIDJI - COOK	4 688
USA - JAPON - ASIE	7 820
POLYNÉSIE FRANÇAISE	1 387
RÉCUPERATION DES FRAIS DE TELECOPIE	1 387
RÉCUPERATION DES FRAIS DE SWIFT	
TARIF UNIQUE	3 753
Commission pour frais d'envoi documents par mail	3 046
ENVOI DIVERS PAR PRESTATAIRE EXTÉRIEUR (DHL, FEDEX, AUTRES) FRAIS RÉELS + 10%	
Commission de mise à jour annuelle des dossiers juridiques	21 894
Commission d'envoi par email du solde et des mouvements journaliers en attente (par mois)	1 765
Frais de renseignements interbancaires	5 474
Frais de renseignements fournis aux commissaires aux comptes	26 703
Information des cautions (par lettre et par an)	7 687

FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS	
Frais de recherche de documents avec ou sans photocopie si demande non fondée	3 826
Frais de recherche de documents par photocopie additionnelle	363
TIARE MOBILITÉ - MOBILITÉ BANCAIRE	
TIARE MOBILITÉ (mobilité bancaire)	GRATUIT
DATE DE VALEUR APPLIQUÉE AU COMPTE	**DATE**
Versement d'espèces	Jour de ramassage
Dépôt d'espèces au guichet	Jour de l'opération
Retrait d'espèces	Jour de l'opération
Virement émis	Jour de l'opération
Prélèvement	Jour de l'opération
Réception d'un virement	Jour réception des fonds
Remise de chèque(s) *Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. La Banque de Tahiti vous fait une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe. Elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. La Banque de Tahiti peut refuser de faire une avance sur chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 4 jours ouvrés au maximum). La provision sera alors indisponible.*	Jour de l'opération + 4

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE AGENCE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier
Banque de Tahiti
Service Relations Clientèle
38, rue François Cardella
BP 1602
98713 Papeete
Tahiti - Polynésie Française

Par internet
Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :
https://www.banque-tahiti.pf/fr/formulaire-de-demandes
ou en écrivant à : contact@bt.pf

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.
Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Tahiti vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur pour les litiges d'ordre bancaire de la Banque de Tahiti,** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance

Par courrier
M. le Médiateur auprès de la Banque de Tahiti
TSA 31359
75621 PARIS CEDEX 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers,** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors Assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Par courrier
Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Par internet
De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur»

- **Le médiateur de l'assurance,** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par courrier
Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Par internet
De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site www.mediation-assurance.org, rubrique «Saisir le médiateur»

GLOSSAIRE

Liste nationale des Services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

1 - ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS ETC…) :
ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone …) pour réaliser à distance - tout ou partie - des opérations sur le compte bancaire.

2 - ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS :
le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3 - TENUE DE COMPTE :
l'établissement tient le compte du client.

4 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT) :
l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONAL À DÉBIT DIFFÉRÉ) :
l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6 - FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE) :
l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7 - RETRAIT D'ESPÈCES (CAS DE RETRAIT EN FRANC PACIFIQUE, EURO OU EN DEVISES DANS LA ZONE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, EURO OU INTERNATIONALE À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE) :
le client retire des espèces à partir de son compte en Franc Pacifique avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8 - COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT :
le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

9 - VIREMENT (CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL) :
l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA) :
le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11 - PRÉLÈVEMENT (FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA) :
le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12 - COMMISSION D'INTERVENTION :
somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Banque de Tahiti



Nous sommes là

POUR VOUS !

Vous renseigner, vous servir,
vous proposer les meilleures solutions…

Contactez l'agence Banque de Tahiti la plus proche
www.banque-tahiti.pf

Banque de Tahiti - S.A. au capital de 2 614 704 000 CFP - RC Papeete N° 6833 B - N° Tahiti : 030130 001
Siège social : 38, rue François Cardella - BP 1602 98713 Papeete Tahiti Polynésie Française.
Immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance en Polynésie française sous le numéro PF 26 034
Tél : (689) 40 41 70 00 - Fax : (689) 40 42 33 76 - Courriel : contact@bt.pf - Internet : www.banque-tahiti.pf
BIC : CEPAPFTP Banque de Tahiti - La Banque de Tahiti appartient au Groupe BPCE GROUPE BPCE
Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. ITI CLIC Infographie - Novembre 2026.